



À RETENIR CETTE SEMAINE

Maïs..... p2

Stade : Début de la floraison pour les parcelles les plus précoces.

Pyrale : Une seule ponte fraîche observée sur le réseau, risque modéré. Surveiller les pontes en parcelle.

Pucerons : Risque faible.

Tournesol..... p8

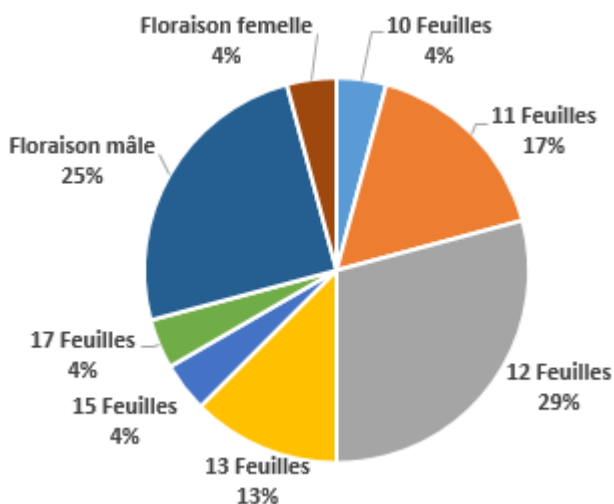
Bilan sanitaire à floraison



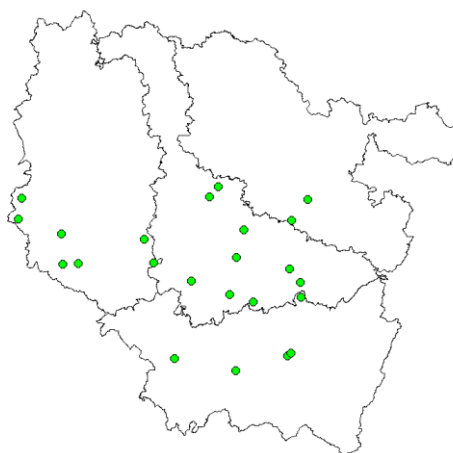
1 Stade de la culture

Une grande hétérogénéité entre les maïs est observée. En effet, cette semaine, les maïs sont compris entre 10 feuilles et floraison femelle. Des symptômes de stress hydrique sont encore signalés : certains secteurs n'ont reçu que 2 mm d'eau depuis un mois.

Répartition des stades du maïs



Localisation des parcelles observées
Semaine 29



La date de floraison femelle est le 1^{er} indicateur de la précocité de la parcelle. La floraison femelle correspond à la sortie des soies. Une plante est fleurie lorsqu'elle présente au moins une soie. Une parcelle est fleurie quand 50 % des plantes présentent des soies.

En maïs fourrage, la connaissance de cette date permet une première estimation de la période optimale de récolte, estimation qui sera progressivement affinée par observation du remplissage des grains. L'objectif est d'ensiler des plantes entre 32 et 35 % MS, soit environ 600 à 650 degrés-jour base 6 depuis la floraison pour atteindre le stade 32 % MS de la plante entière.

Avec l'apparition des premières panicules et soies sur les parcelles du réseau, et durant toute la période de floraison, il est important de respecter la « réglementation abeille » (voir encadré ci-après).

LES ABEILLES BUTINENT, PROTEGEONS LES !



L'arrêté « Abeilles » de 2003 qui règlemente les conditions d'application des insecticides et acaricides est susceptible d'être modifié. Tenez-vous informés de l'évolution de la réglementation avant d'effectuer vos traitements.

1. Dans les situations proches de la floraison, sur colza, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir** par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la **mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles**. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

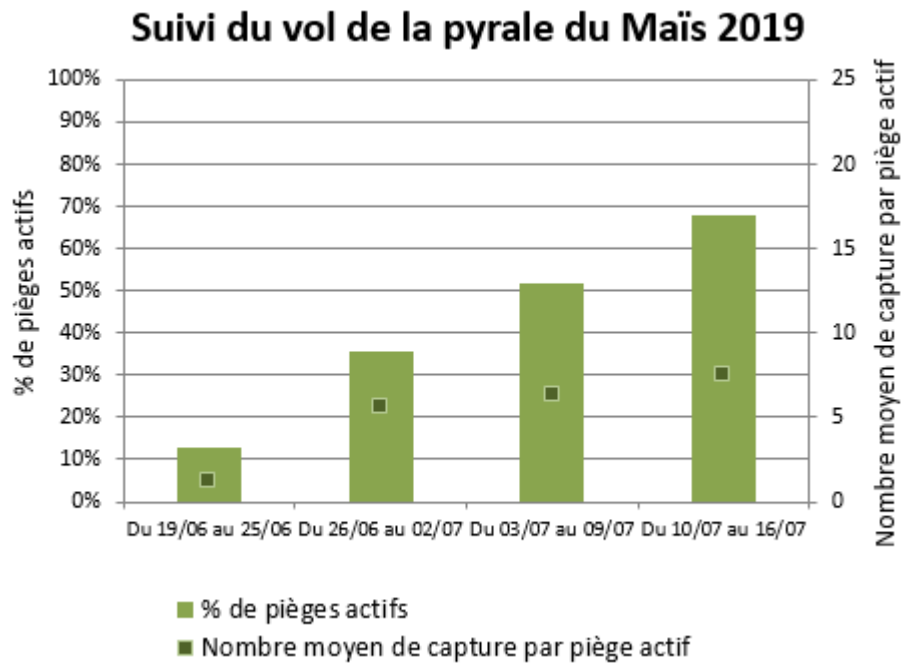
Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » sur le site <http://itsap.asso.fr> et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* »

Cet encadré a été rédigé en 2012 par un groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-Institut de l'abeille, et soumise à la relecture du CNE.

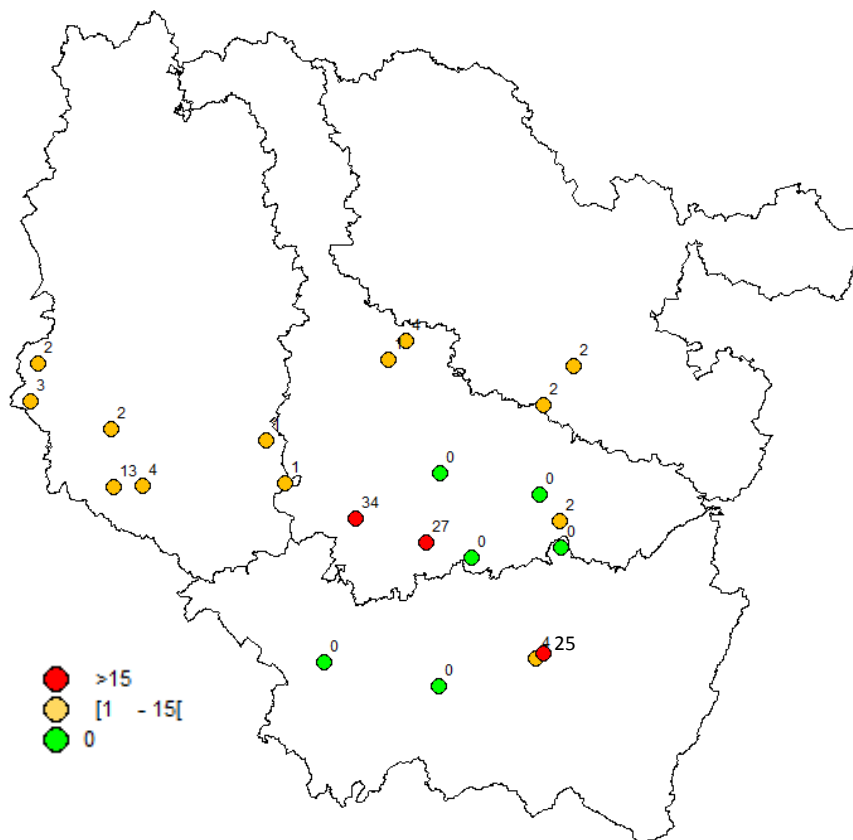
2 Pyrale (*Ostrinia nubilalis*)

a. Suivi du vol

Sur les 25 pièges à phéromones relevés cette semaine, **17 pièges ont été actifs (68%)**, avec en moyenne 7,5 pyrales par piège actif.



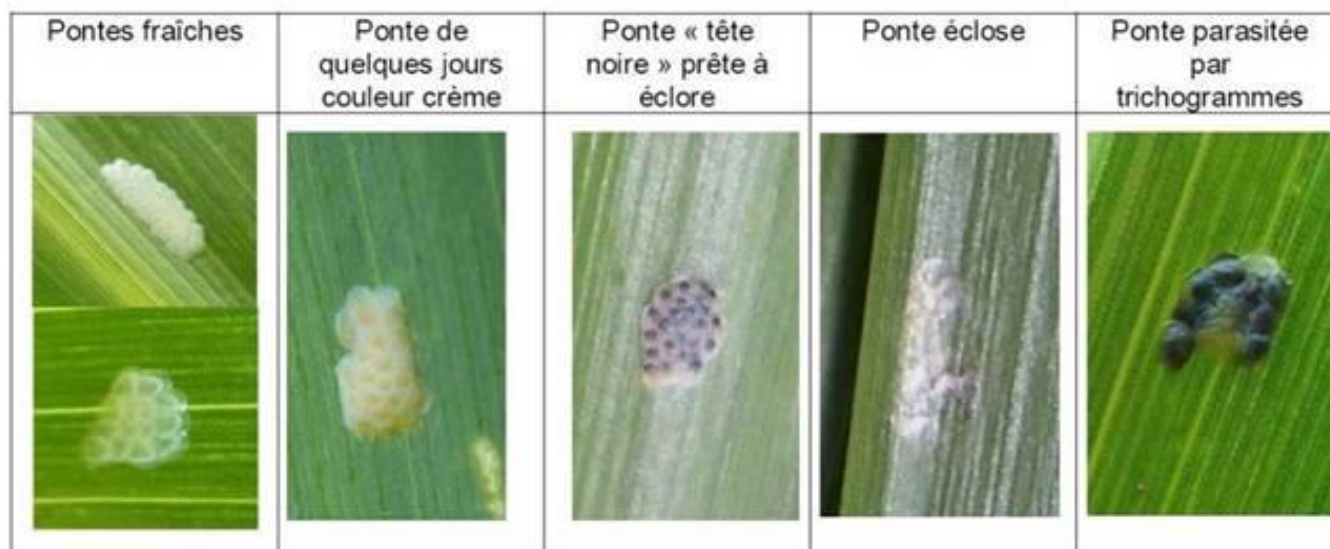
Capture des pyrales entre le 13/07/19 et le 16/07/19



b. Suivi des pontes

Sur les 12 parcelles observées spécifiquement, 1 parcelle à Contrisson (55) signale de nouvelles pontes sur 4% des plantes observées.

Récapitulatif des stades de développement larvaire de la pyrale :



Crédits photos : COURBET Emeric, Chambre Régionale d'Agriculture de Franche-Comté

c. Seuil indicatif de risque

En parcelle, le seuil indicatif de risque est de 10% de plantes porteuses d'ooplaques (pontes).

d. Analyse de risque

Le vol se poursuit sur le territoire lorrain. 2/3 des pièges à phéromones ont été actifs cette semaine, avec des niveaux de captures relativement faibles. Une seule parcelle signale des pontes fraîches sans dépasser le seuil indicatif de risque. Le manque d'humidité reste défavorable à l'activité de l'insecte.

Le risque pyrale est modéré dans une majorité de situations, même s'il peut être élevé dans des situations à risque : maïs grain, précédent maïs grain, historique parcellaire de dégâts de pyrale.

Rappelons que, dans le cas où une intervention doit être envisagée, elle doit être positionnée :

- sur des **pontes fraîches** pour les interventions par **parasitisme**
- au stade **chenille baladeuse** (après éclosion des pontes) dans le cas **d'interventions classiques**.

En parallèle des relevés des pièges, il est important de suivre l'activité des femelles pyrales par des observations des pontes à la parcelle, en privilégiant les bordures proches de cours d'eau, haies ou forêts. L'observation se fait sur 5x10 plantes consécutives, de préférence identiques d'une observation à la suivante afin de suivre l'évolution des pontes.

Méthodes alternatives :

- Les trichogrammes (*Trichogramma brassicae*) sont des micro-hyménoptères parasitoïdes qui pondent dans les œufs de pyrales limitant ainsi les dégâts causés par ce ravageur. Le lâcher de trichogrammes peut se faire par drones.
- Le broyage des résidus du maïs limite la survie des larves notamment pour les parcelles présentant de fortes populations larvaires à l'automne. Cette méthode prophylactique présente un intérêt à l'échelle de la petite région agricole, et pas seulement à la parcelle.

3 Pucerons (*Metopolophium dirhodum*, *Sitobion avenae*)

a. Observation

Pour ne pas confondre les pucerons, se référer au BSV n°15 du 05/06/2019

Cette semaine, la pression puceron reste très faible.

- 2 parcelles signalent la présence de pucerons *Metopolophium dirhodum* avec au maximum 10 pucerons par plante.
- 6 parcelles signalent des pucerons *Sitobion avenae* avec au maximum 10 pucerons par plante.

b. Analyse de risque

Les seuils indicatifs de risque ne sont dépassés dans aucune situation (200 *Metopolophium dirhodum* / plante et 500 *Sitobion avenae* / plante). Le risque reste faible pour le moment. Il est important de maintenir la surveillance afin de détecter une éventuelle colonisation des parcelles ainsi que l'arrivée des auxiliaires (chrysopes, coccinelles, syrphes notamment).

A surveiller : Avec l'entrée en floraison des parcelles peuvent apparaître les pucerons *Rhopalosiphum Padi* :



- Couleur variant du vert foncé au noir avec **base de l'abdomen couleur lie de vin**
- Taille : <2mm
- Pattes et cornicules courtes et sombres
- Localisation sur la panicule
- Colonisation progressive des feuilles situées sous la panicule vers l'épi
- Recouvre la plante de miellat
- Favorise le développement de fumagine

4 Cicadelle verte (*Zyginidia scutellaris*)

6 parcelles signalent des symptômes de cicadelle verte. Lorsque seules les feuilles de la base sont atteintes, les conséquences économiques sont nulles. La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Symptômes de cicadelle
Arvalis

5 Acariens (*Tetranychus urticae* et *T. turkestanii*)

Une parcelle signale la présence d'acariens. Un été chaud et sec comme celui que nous connaissons actuellement est favorable au développement des acariens. L'emploi fréquent de pyréthrinoïdes contribue à la destruction de la faune auxiliaire et a pour conséquence de favoriser le développement des populations d'acariens.

Ils provoquent un jaunissement des feuilles de la base de la plante puis gagnent progressivement les étages foliaires.

La nuisibilité n'est réelle que lorsque la feuille de l'épi est atteinte.

Aucune solution n'est autorisée à ce jour pour protéger le maïs contre les acariens.



Acarien sur maïs
G. Charpentier
EPL Agro de la Meuse



1 Stade de la culture

Toutes les parcelles de tournesol observées sont en pleine floraison.

La senescence des étages foliaires est plus ou moins marquée selon l'état de la réserve utile.

2 Bilan sanitaire

Les tournesols sont très sains. Aucune maladie n'est relevée sur tige.

Des symptômes de phoma et/ou phomopsis sont notés sur feuilles dans 3 parcelles sur 10. Dans ces situations, la proportion de pieds touchés reste modérée ($\leq 25\%$).

Localisation des parcelles de tournesol



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet
de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive
en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



**ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST SUR LA
BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :**

Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet Regis, EPL Agro de la Meuse, EMC2, EstAgri, la FREDON Grand Est, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, Lorca, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, le SRAL Grand Est (DRAAF), Vivescia.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, Terres Inovia, et la FREDON Grand Est

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Crédits photos : Arvalis - Institut du Végétal, DRAAF (SRAL) FREDON Grand Est, Terres Inovia, Partenaires.

Coordination et renseignements :

Claire COLLOT, Tél. : 03 83 96 85 02. Courriel : claire.collot@grandest.chambagri.fr
Karim BENREDJEM, Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez-vous ici :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'Environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.